



Concours Photos pour Expositions Éphémères Extérieures

Festival « Naturellement » - 20 au 22 Mai 2022

En partenariat avec



Règlement et modalités de participation

1. Organisation générale

Dans le cadre des dispositions prévues dans ses statuts, l'association **Prenons la Pause** organise un concours photos nature dans l'optique de concevoir, développer, éditer 4 expositions éphémères thématiques pour un total de 66 clichés qui seront exposés dans 4 lieux publics exceptionnels à l'occasion du festival "Naturellement" organisé par les différentes parties prenantes ci-dessus et pour lesquelles l'Association est mandatée.

La participation et l'inscription à ce concours sont gratuites. Pour autant, les participant(e)s qui le souhaitent peuvent faire un don à l'Association.

[FAIRE UN DON](#)

Ces dons serviront au financement de notre second festival qui se tiendra au mois d'Octobre 2022 et qui reste l'objet principal de l'Association.

2. Objets et objectifs du concours.

Ce concours a pour but de valoriser des photographes, amateurs ou professionnels, et de montrer la diversité et la beauté du monde animal par le biais de photographies prises dans un milieu naturel et sauvage.

Afin de répondre au cahier des charges du festival "Naturellement" les clichés proposés devront répondre à l'une ou plusieurs des 4 thématiques ci-dessous :

- Thématique 1 : Les oiseaux visibles par tous et partout en ville (jardins, parcs, monuments)
- Thématique 2 : Les insectes : être invisibles mais essentiels à l'équilibre
- Thématique 3 : Les espaces de cohabitation : les animaux (mammifères et oiseaux) s'emparent de "notre" espace
- Thématique 4 : Les espaces qui se végétalisent : plantes, mousses, fleurs

3. Règlement et conditions générales de participation

La participation au concours est conditionnée à l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toutes les informations relatives au concours, ainsi que ce même règlement sont consultables sur le site de l'association : www.prenonslapause.com

Ce concours est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel, sans condition d'âge.

Dans le cas d'une candidate ou d'un candidat mineur, une autorisation parentale sera demandée et nécessaire. Un document est téléchargeable [ICI](#) et doit être envoyé dans le formulaire de participation.

En participant à ce concours, le/la photographe s'engage à : **IMPORTANT - FORMAT PAYSAGE UNIQUEMENT**

- Être l'auteur des photos proposées et d'en détenir les droits et autorisations de diffusion et reproduction.
- Présenter un maximum de 10 photos par catégories, et **sans signature,**
- **Proposer, dès la soumission des clichés, des fichiers au format et à la résolution nécessaire pour une impression des tirages au format 60*90 cm (JPEG - 300 DPI et idéalement 6000 X 4000)**
- Accompagner chacune des photos d'un titre précisant le nom scientifique de l'espèce. Ces éléments doivent aider le jury à apprécier la qualité du cliché proposé.
- Nommer chaque photo proposée selon la nomenclature suivante :
« numéro de thématique.NOM.prenom.nomdelespèce » □ Exemple : 4.FOSSEY.Dian.Gorilles

A noter que :

- Le non-respect d'un ou plusieurs critères ci-dessus entraîne la non prise en compte du cliché concerné.
- Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.
- Le jury pourra demander aux participants de mettre à leur disposition le fichier source (RAW, ...) afin de s'assurer que les retouches apportées ne dénaturent pas sa composition originale.
- Le concours visant à valoriser la diversité animale dans son milieu naturel, les clichés d'animaux en captivité, dressés, de même que les photos réalisées à l'aide d'appâts ne seront pas prises en compte. Cette exclusion concerne également les photographies d'animaux domestiques et de compagnie.
- Les clichés pris en violant les réglementations en vigueur dans le cadre de la préservation de la nature ou la protection animale seront automatiquement exclus.
- Des clichés non retenus dans le cadre du festival "naturellement" pourront être temporairement conservés par l'Association pour d'autres projets à venir. Leur éventuelle utilisation se fera après l'accord préalable systématique de leurs auteurs.
- Le Jury se donne le droit souverain de ré-affecter une photo dans une autre catégorie que celle déterminée par son auteur. Ces éventuels ajustements seront décidés pour garder une homogénéité et partialité dans l'évaluation et l'appréciation de l'ensemble des clichés de chaque thématique.

4. Autorisation de reproduction et d'exploitation

Les auteurs dont les photos seront retenues pour le festival "naturellement" autorisent l'Association :

- A présenter les clichés retenus sur son site internet ou les réseaux sociaux administrés par l'Association,
- A utiliser gracieusement ces clichés, et sans pouvoir en demander des droits d'auteurs, dans le cadre du festival « naturellement »,
- A en assurer l'impression à l'occasion du festival "naturellement",
L'édition des photographies sélectionnées sera confiée à un imprimeur spécialisé sur la base des fichiers envoyés et au format 60*90 avec impression directe sur Alu Dibond 2 ou 3 mm.
Les coûts d'impressions sont à la charge de l'Association.
- A réutiliser les clichés imprimés, à titre gracieux, pour d'autres projets développés par l'Association après avoir donné préalablement leur accord.

L'Association Prenons la Pause s'engage, dans le cadre de ses statuts, :

- A valoriser le travail des photographes lauréats et d'assurer la présence de leurs noms et prénoms sur l'intégralité des clichés imprimés ou diffusés sur les réseaux sociaux et son site internet.

Comme vu à l'article 3, la participation au concours entraîne, de plein droit et sans réserve, son acceptation notamment en ce qui concerne l'autorisation de reproduction et d'exploitation.

5. Inscriptions, déroulement du concours et rôle du jury

Les inscriptions sont ouvertes du **12 mars au 31 mars 23h59**.

Chaque participant recevra un email pour accuser réception de son inscription au concours. Cet accusé ne peut, en aucun cas, garantir au participant que les photographies présentées sont conformes aux critères d'éligibilités explicités au paragraphe 3.

Le jury est composé de :

- Aurélien PETITJEAN - Secrétaire de l'Association
- Michael TRUNTZER - Président de l'Association
- De membres de la Fédération Biogée
- D'élus de la Métropole Rouen Normandie

Le jury sera en charge de désigner les clichés retenus par thématiques. A noter qu'un même photographe peut être sélectionné pour une ou plusieurs thématiques.

Les artistes sélectionnés seront informés individuellement **avant le 22 avril 2022**.

Si un(e) candidat(e) entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs dans un délai de 10 jours après la date de clôture du concours, afin que leurs œuvres soient retirées de la sélection. Le retrait d'une œuvre ne pourra plus intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.

6. Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles conformément à la nouvelle réglementation RGPD. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature numérique lors de l'inscription en ligne.

7. Contacts

Pour toute question relative au concours, son déroulement, son organisation nous restons à votre entière disposition.

A noter que pendant la durée du concours, les organisateurs et le comité technique traiteront et répondront uniquement prioritairement aux éventuelles difficultés techniques liées au dépôt des images, dans ce cas écrire à : contact.prenonslapause@gmail.com

Retrouvez également nos actualités sur :

- www.prenonslapause.com
- <https://www.instagram.com/prenonslapause/>